



NOTE BUDGÉTAIRE DU MAIRE

Projet d'approbation du Budget Primitif – Exercice 2025

Madame, Monsieur,
Chers collègues,

Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, il vous est proposé d'examiner et d'approuver le **budget primitif de la commune pour l'exercice 2025**. Ce document constitue un acte essentiel de la gestion municipale : il traduit, sur le plan financier, les orientations et priorités que nous fixons pour répondre aux besoins des habitants, garantir la continuité du service public et préparer l'avenir de Marpent.

L'article **L.2313-1 du CGCT** impose qu'une présentation brève et synthétique, destinée à rendre compréhensibles les principaux éléments financiers, soit jointe au compte administratif afin de permettre à chaque citoyen d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation. Elle est accessible sur le site internet de la commune à l'adresse suivante : www.marpent.fr.

Ce document retrace l'ensemble des dépenses et des recettes réalisées entre le 1er janvier et le 31 décembre. Il met en perspective les prévisions inscrites au budget primitif avec les réalisations effectives en cours d'exercice et présente les résultats comptables de l'année. Par son intermédiaire, le Maire rend compte de la gestion municipale et dresse le bilan de l'année écoulée. Le **compte administratif** constitue ainsi l'arrêté définitif des comptes à la clôture de l'exercice, et permet d'évaluer la situation financière de la commune ainsi que les marges de manœuvre pour les années à venir.

1. Contexte général

L'élaboration du budget 2026 s'inscrit dans un contexte marqué par :

- Une **évolution des dotations de l'État** et des recettes fiscales locales ;
- Des **contraintes inflationnistes persistantes**, notamment sur l'énergie, les fournitures et les charges générales ;
- La nécessité de poursuivre une **gestion rigoureuse** de nos dépenses de fonctionnement ;
- La volonté de maintenir un **niveau d'investissement ambitieux**, tout en préservant l'équilibre financier de la collectivité.

2. Section de fonctionnement

2.1 Dépenses de fonctionnement 2025

La section de fonctionnement constitue le socle financier qui permet d'assurer le bon déroulement des services publics au quotidien. Elle couvre l'ensemble des dépenses nécessaires au fonctionnement régulier de la commune, parmi lesquelles :

- L'entretien courant des bâtiments communaux et des espaces publics,
- L'action sociale ainsi que les aides apportées aux familles,
- Les activités scolaires, périscolaires, culturelles et sportives,
- Les subventions destinées aux associations locales,
- La rémunération du personnel municipal,
- L'entretien, la maintenance et les consommations des équipements municipaux,
- L'achat des fournitures et des matières premières nécessaires au fonctionnement des services,
- Les prestations de services réalisées pour la commune,
- Les aides financières versées aux associations,
- Le paiement des intérêts liés aux emprunts en cours.

Pour l'année 2025, si l'on exclut les amortissements, les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à **1 758 448,88 €**.

Pour l'année 2024, si l'on exclut les opérations d'ordre (sorties d'actifs et amortissements liés à la vente du tracteur et à la cession des logements rue de la mairie), les dépenses réelles de fonctionnement s'élevaient à 1 677 682,65 €.

Il est donc constaté une augmentation de 4,8% des dépenses entre 2024 et 2025 (+ 80 766,23 €)

Cette augmentation concerne :

- Le recours aux services extérieurs **+5,5%**
- Les charges et frais de personnel **+8%**

Dans le même temps, les achats de matières et fournitures ont diminué : **- 1,9%**

2.2 Recettes de fonctionnement 2025

Les recettes de fonctionnement proviennent principalement :

- **Des produits fiscaux,**
- **Des dotations de l'État,**
- **Des redevances liées aux services communaux.**

Pour l'année 2025, les recettes de fonctionnement s'élèvent à **1 791 701,98 €**.

Pour l'année 2024, les recettes de fonctionnement s'élevaient à 1 801 656,07 €

Soit une baisse de **-0.55%** entre les recettes 2024 et les recettes 2025.

2.3 Résultat de la section fonctionnement

Pour l'année 2025, la commune dégage un **excédent de fonctionnement de 13 464,50 €**.

En y ajoutant le solde reporté de l'exercice 2024, le **résultat global de fonctionnement s'élève à 119 802,35 €**

2.4 Affectation des réserves 2025 vers la section investissement

Le résultat de clôture de l'exercice en fonctionnement (119 802,35 €) ne permet d'affecter à la section investissement que **20 210 €**

3. Section d'investissement

La section d'investissement regroupe l'ensemble des projets structurants engagés pour soutenir le développement, renforcer l'attractivité et moderniser durablement notre commune. Elle concerne des opérations qui transforment ou enrichissent le patrimoine communal et s'inscrivent dans une vision stratégique à moyen et long terme.

Contrairement à la section de fonctionnement, qui couvre les dépenses nécessaires au quotidien (entretien, services publics, charges du personnel, fournitures...), la section d'investissement rassemble des dépenses exceptionnelles, destinées à créer de nouveaux

équipements, à renouveler les infrastructures existantes ou à améliorer significativement la qualité des services rendus aux habitants.

Ces investissements permettent notamment :

- De construire ou rénover des bâtiments publics (écoles, équipements sportifs, lieux culturels) ;
- D'aménager des espaces publics (voirie, places, parcs) ;
- De moderniser les infrastructures techniques (réseaux, éclairage public) ;
- D'acquérir des biens durables (matériel, véhicules, équipements spécialisés).

Pour mieux comprendre, on peut comparer l'investissement public à celui d'un foyer : il s'agirait de l'achat d'une maison, d'un véhicule, ou de la réalisation de travaux importants. Ce sont des dépenses ponctuelles mais essentielles, qui apportent une valeur ajoutée durable et améliorent le cadre de vie.

3.1 Dépenses d'investissement 2025

Pour 2025, les dépenses d'investissements s'élèvent à **657 801,42 €**

Les principales dépenses enregistrées sont :

- **261 401,42 €** pour les travaux réalisés ou en cours ;
- **305 000 €** consacrés au remboursement du prêt relais qui avait été souscrit dans le cadre du projet de la plage verte ;
- **91 400 €** correspondant au remboursement du capital des emprunts.

3.2 Recettes d'investissement 2025

Les sources de financement des investissements :

- **L'autofinancement**, dégagé grâce à la bonne gestion de la section de fonctionnement ;
- **Les subventions** obtenues auprès des partenaires institutionnels (État, Région, Département, intercommunalité, etc.) ;
- **Les dotations d'investissement**, telles que la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) ;
- **Et, si nécessaire, un recours raisonnable et maîtrisé à l'emprunt**, uniquement pour compléter le financement des projets jugés prioritaires.

Pour 2025, les recettes d'investissement s'élèvent à **323 786,98 €**

Au cours de cet exercice, **95 155,68 €** ont concerné des subventions reçues et **88 122,70 €** provenant du **FCTVA** (Fonds de Compensation pour la TVA) et de la **Taxe d'Aménagement**. Le Fonds de Compensation pour la TVA constitue un remboursement de l'État équivalant à **16,40 % des dépenses réelles d'investissement**. La taxe d'aménagement, quant à elle, est liée aux autorisations d'urbanisme (travaux, permis de construire).

3.3 Résultat de la section investissement

L'exercice fait apparaître un solde négatif de -334 014,44 € (323 786,98 € – 657 801,42 €). En intégrant le solde reporté de l'exercice précédent 2024 (390 106,42 €), le **solde global d'investissement s'élève à 56 091,98 €**

4. Etat de la dette

Au 31 décembre 2025, le capital restant dû s'élève à **229 791,64 €** :

- 182 591,45 € correspondant au chantier de mise en accessibilité de la Mairie, de la salle polyvalente et de l'auditorium
- 47 200,18 € correspondant au projet plage verte (prêt souscrit en complément du prêt relais)

4.1 Epargne brute

L'épargne brute est la différence entre les recettes de fonctionnement et les dépenses de fonctionnement d'une commune. Autrement dit, c'est l'argent qui reste une fois que la commune a payé toutes ses charges courantes (salaires, énergie, services publics, etc.). C'est un indicateur clé, car cette épargne permet ensuite de financer les investissements (travaux, équipements, infrastructures) sans recourir entièrement à l'emprunt.

Pour 2025, l'épargne brute s'élève à **-13 464,50 €**

Si l'épargne brute est négative, cela veut dire que les dépenses réelles de fonctionnement sont supérieures aux recettes réelles, que la commune ne couvre même pas ses charges courantes, y compris les intérêts de la dette, que la commune ne peut donc ni rembourser correctement ses emprunts, ni financer ses investissements sans recourir à de nouveaux emprunts ou à une réduction de ses services. C'est un signal d'alerte majeur sur la santé financière

4.2 Taux d'épargne brute

Le taux d'épargne brute est le pourcentage des recettes de fonctionnement qu'une commune réussit à économiser après avoir payé toutes ses dépenses de fonctionnement. Autrement dit, c'est la part du budget de fonctionnement qui reste disponible pour rembourser la dette ou financer des investissements.

Pour 2025, le taux d'épargne brute s'élève à **- 0.75%**

Même si les textes ne donnent aucun pourcentage obligatoire, l'interprétation financière repose sur la logique suivante :

- Plus le taux d'épargne brute est élevé, plus la commune dispose d'une marge de manœuvre pour investir ou se désendetter.
- Un taux faible signale une fragilité : la commune a peu de ressources propres pour financer son développement.
- Un taux négatif révèle un déséquilibre sérieux, car les dépenses de fonctionnement sont supérieures aux recettes.

4.3 Capacité de désendettement

La capacité de désendettement indique combien d'années une commune mettrait pour rembourser toute sa dette si elle utilisait toute son épargne brute chaque année.

C'est donc un indicateur clé de santé financière :

- Plus le nombre d'années est faible, mieux la commune se porte.
- Plus il est élevé, plus la situation est jugée tendue.

Compte tenu d'une épargne brute négative pour 2025, ce ratio devient ininterprétable, signe qu'il n'y a plus aucune marge financière

5. Conclusion et enjeux 2026

L'examen des comptes 2025 et des prévisions budgétaires met en évidence une situation financière globalement maîtrisée mais marquée par des tensions importantes sur l'équilibre de la section de fonctionnement et par une capacité d'autofinancement désormais fragilisée. Malgré un résultat global de fonctionnement positif permettant un report de 119 802,35 €, la commune connaît en 2025 une épargne brute négative de -13 464,50 €.

Or, l'épargne brute représente l'excédent dégagé par le fonctionnement courant, ressource essentielle permettant de rembourser la dette et de financer les investissements sans recourir à l'emprunt. Une épargne brute négative signifie que les dépenses réelles de fonctionnement dépassent les recettes réelles, situation considérée comme un signal d'alerte majeur pour la santé financière d'une collectivité.

Cette dégradation s'explique en 2025 par une augmentation soutenue des dépenses de fonctionnement (+4,8 %), en particulier les charges de personnel (+8 %) et le recours aux services extérieurs (+5,5 %) ainsi qu'une baisse des recettes de fonctionnement (-0,55 %) sur la même période.

Si le résultat cumulé permet encore d'affecter 20 210 € à l'investissement, l'épargne brute négative réduit considérablement la marge de manœuvre de la commune. Elle impacte mécaniquement le taux d'épargne brute, qui s'établit à -0,75 %, confirmant l'insuffisance de ressources propres pour financer le développement communal. Un taux négatif traduit un déséquilibre sérieux, car aucune part des recettes de fonctionnement n'est disponible pour le désendettement ou l'investissement.

Enfin, même si l'investissement reste soutenu grâce aux subventions (95 155,68 €) et au FCTVA, l'exercice fait apparaître un déficit d'investissement de -334 014,44 €, atténué par les reports antérieurs mais révélateur d'un niveau d'investissement supérieur aux capacités propres de la commune en 2025.

En résumé :

- Des dépenses de fonctionnement dynamiques, sous l'effet de l'inflation et des charges de personnel.
- Des recettes en légère baisse, accentuant l'écart entre dépenses et ressources.
- Une épargne brute négative (-13 464,50 €) → principal point de fragilité.
- Un taux d'épargne brute négatif (-0,75 %), signal d'un déséquilibre de fonctionnement.
- Une capacité de désendettement ininterprétable, faute d'épargne brute positive.
- Une politique d'investissement soutenue, mais reposant davantage sur le recours aux ressources externes et aux reports que sur l'autofinancement.

La commune se trouve à un moment charnière : si les services publics sont assurés et si la capacité d'investissement est maintenue, l'érosion de l'épargne brute impose désormais :

- Une maîtrise renforcée des dépenses de fonctionnement,
- Une vigilance particulière sur l'évolution de la masse salariale,
- Et, si nécessaire, une réflexion sur les leviers d'optimisation des recettes.

L'objectif doit être de rétablir une épargne brute positive dès les prochains exercices, condition indispensable pour préserver l'équilibre financier, sécuriser la capacité d'autofinancement et garantir des marges d'action pour les projets à venir.

Le Maire,

